



## Assemblée générale

Distr. générale  
27 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-neuvième session

## Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session\*

Genève, 4-15 octobre 2004

---

\* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 4 au 15 octobre 2004. Il sera publié sous forme définitive avec les rapports des trente-troisième à trente-cinquième réunions directives et de la vingt et unième session extraordinaire du Conseil en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 15 (A/59/15)*.



---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour .....	2
A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 .....	2
Conclusions concertées 479 (LI) .....	2
B. Développement économique en Afrique : questions se rapportant à la viabilité de l'endettement de l'Afrique .....	3
Conclusions concertées 480 (LI) .....	3
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement .	5
Décision 481 (LI) .....	5
D. Autres décisions du Conseil .....	6
II. Résumé des débats du Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour .....	7
A. Débat de haut niveau : suite donnée à la onzième session de la Conférence : faits nouveaux concernant les relations économiques internationales .....	7
B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale .....	12
C. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement . . . .	17
D. Activités de coopération technique : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. ....	22
III. Questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes .....	31
A. Ouverture de la session. ....	31
B. Élection du Bureau .....	31
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session .....	32
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs. ....	32
E. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Conseil. ....	33
F. Désignation pour 2005 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok .....	33

---

G.	Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil .....	33
H.	Examen du calendrier des réunions .....	33
I.	Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 2005 .....	33
J.	Incidences administratives et financières des décisions du Conseil .....	34
K.	Adoption du rapport .....	34

Annexe

I.	Ordre du jour de la cinquante et unième session du Conseil du commerce et du développement .....	35
----	---	----

## Introduction

i) La cinquante et unième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 15 octobre 2004. Au cours de cette session, le Conseil a tenu huit séances plénières – ses 956<sup>e</sup> à 963<sup>e</sup> séances.

ii) Le présent rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives établies par celui-ci dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour (sect. I), des débats sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour (sect. II) ainsi que des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives (sect. III).

iii) Le volume II du rapport du Conseil sur sa cinquante et unième session – à paraître sous la cote TD/B/51/8 (Vol. II) – rendra compte de toutes les déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

## **I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour**

### **A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010**

#### **Conclusions concertées 479 (LI)**

*Le Conseil du commerce et du développement,*

*Ayant examiné le Rapport 2004 sur les pays les moins avancés : commerce international et réduction de la pauvreté à l'occasion de son examen annuel de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,*

1. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour éclairer, par ses travaux de recherche et ses analyses directives, les relations complexes entre commerce et réduction de la pauvreté et faire progresser la compréhension de la combinaison appropriée de politiques nationales et de politiques internationales requises pour placer les pays les moins avancés sur la voie d'une croissance économique soutenue et du développement;

2. *Est conscient* des formidables défis en matière de développement et de réduction de la pauvreté auxquels sont confrontés les PMA, qui imposent des efforts nationaux et internationaux particuliers pour affronter la gravité et la persistance du sous-développement et de la pauvreté de masse; ces efforts devraient reposer sur des politiques et des stratégies intégrées visant à faire du commerce international un moteur plus efficace de développement et de réduction de la pauvreté. C'est particulièrement le cas pour les PMA;

3. *Note avec préoccupation* l'insuffisance des progrès accomplis par les PMA dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Programme d'action en faveur des PMA. La pauvreté dans les PMA reste un phénomène de masse en dépit d'un large et profond processus de libéralisation du commerce et des réformes économiques qui ont été entreprises dans ces pays, notamment dans le contexte de programmes d'ajustement structurel, depuis les années 80;

4. *Souligne* la nécessité urgente de stratégies de développement répondant aux besoins en matière de développement des PMA. Ces stratégies pourraient comprendre un certain nombre d'éléments, à savoir allégement de la dette, renforcement de l'aide publique au développement, intensification des flux d'investissement, amélioration de l'accès aux marchés, régime commercial international plus favorable, et cadre macroéconomique intérieur propice, afin que le commerce international contribue véritablement à la réduction de la pauvreté dans les PMA;

5. *Insiste* sur la nécessité absolue de renforcer les capacités dans les PMA, en particulier dans le domaine du commerce, et *se félicite* des contributions financières versées par les partenaires de développement pour permettre à la CNUCED d'intensifier, dans le cadre de ses mandats, sa contribution à la mise en œuvre du nouveau Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce dans un nombre croissant de pays bénéficiaires;

6. *Recommande* que, pour permettre au Programme spécial pour les pays les moins avancés, les petits États en développement insulaires, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit de s'acquitter pleinement et efficacement des tâches qui lui ont été confiées, il soit dûment tenu compte des résultats de la onzième session de la Conférence au moment d'affecter des ressources à ce programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

963<sup>e</sup> séance plénière  
15 octobre 2004

## **B. Développement économique en Afrique : questions se rapportant à la viabilité de l'endettement de l'Afrique**

### **Conclusions concertées 480 (LI)**

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Se félicite* du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé « Le développement économique en Afrique – Endettement viable : Oasis ou mirage? », en tant que contribution au débat sur la viabilité de l'endettement;

2. *Souligne* que le fardeau de la dette et le surendettement du continent découragent l'investissement et nuisent aux perspectives de croissance économique et d'élimination de la pauvreté, d'où la nécessité de mesures urgentes pour trouver une solution durable afin que l'Afrique progresse dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire;

3. *Juge* que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée constitue une amélioration par rapport à l'initiative originale, et *se félicite* de la prorogation de la clause d'extinction de l'Initiative PPTE à fin décembre 2006, ainsi que d'autres mesures internationales relatives à la dette des pays en développement;

4. *Note avec préoccupation* que les PPTE africains restent confrontés à de formidables défis, notamment des niveaux élevés de pauvreté dont témoignent les indices socioéconomiques et la forte incidence de la pandémie de VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, en particulier. Nombre de ces pays continuent d'éprouver de sérieuses difficultés à honorer leurs obligations au titre du service de la dette extérieure, et plusieurs sont revenus à des niveaux d'endettement intolérable après avoir bénéficié de l'Initiative PPTE;

5. *Souligne* que la viabilité de l'endettement dépend d'un large éventail de variables, et que les analyses du degré d'endettement tolérable devraient donc intégrer un vaste ensemble de variables, y compris des facteurs spécifiques aux pays tels que leurs vulnérabilités; et *considère* que cette question devrait être abordée par la communauté internationale. À cet égard, il a été suggéré qu'il pourrait être utile de constituer un groupe indépendant d'experts;

6. *Note avec une vive préoccupation* que, dans certains cas, la mise en œuvre de l'Initiative a été lente. Le financement fourni n'a pas toujours été à la mesure du coût total estimé de l'allègement de la dette. Compte tenu des actuels taux de croissance économique, ces circonstances expliquent les graves problèmes que de nombreux pays africains rencontrent pour réaliser les objectifs internationaux

de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, d'ici à 2015. À cet égard, l'importance d'un allègement intérimaire de la dette a été soulignée;

7. *Note* qu'une forte majorité des 11 pays presque arrivés au point de décision sont des pays africains en situation de conflit ou sortant d'un conflit, confrontés à des difficultés particulières pour avoir accès à un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. De substantielles ressources sont notamment nécessaires pour le redressement et la reconstruction d'infrastructures, le retour et la réinstallation des réfugiés et l'apurement d'importants arriérés dus aux institutions financières multilatérales;

8. *Se félicite* des efforts déployés par les pays donateurs et les institutions financières multilatérales pour envisager des moyens supplémentaires de promouvoir la viabilité de l'endettement, y compris en trouvant un financement additionnel pour l'allègement de la dette, et *encourage* la poursuite des efforts faits pour traiter de façon cohérente le problème de la dette multilatérale et bilatérale. La proposition récemment faite par le Gouvernement britannique d'acquitter 10 % du service de la dette de certains pays pauvres et d'autres propositions novatrices ont particulièrement été évoquées;

9. *Reconnaît* que même un allègement substantiel de la dette devrait être complété par des flux additionnels provenant de toutes sources, y compris l'aide publique au développement (APD) et l'investissement étranger direct (IED), et que l'allègement de la dette devrait être envisagé dans le contexte d'une politique globale de développement, y compris les engagements souscrits pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, tels que les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire; et *souligne* que l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE ne devrait pas se substituer aux flux bilatéraux d'APD;

10. *Se félicite* de la création du mécanisme d'évaluation intra-africaine dans le cadre du Nouveau programme pour le développement de l'Afrique (NEPAD), destiné à promouvoir la bonne gouvernance, y compris l'adoption de prudents systèmes de gestion de la dette;

11. *Prend note* de moyens novateurs de dégager des ressources additionnelles pour le développement afin d'accroître les sources publiques de financement;

12. *Souligne* la responsabilité partagée qu'ont les créanciers et les débiteurs de prévenir et de résoudre des situations d'endettement intolérable, ainsi que l'importance qu'il y a à orienter les ressources libérées par l'allègement de la dette vers des activités destinées à promouvoir une croissance économique plus forte et plus soutenue et le développement, conformément aux objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire; et *souligne* que, pour que les pays en développement puissent atteindre leurs objectifs de développement, il serait important de tenir compte de la nécessité de trouver un juste équilibre entre les priorités nationales de développement et les disciplines et engagements internationaux;

13. *Souligne* que la question de la viabilité à long terme dans les pays à revenu intermédiaire reste préoccupante, et *note* la nouvelle approche, adoptée à Évian, du Club de Paris pour le traitement de la dette des pays non-PPTE;

14. *Convient* que la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, continuer de fournir des analyses et des conseils concernant le développement de l'Afrique, et de soutenir les pays africains dans leurs efforts pour mettre en œuvre les programmes du NEPAD, ainsi que pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire.

963<sup>e</sup> séance plénière  
15 octobre 2004

## C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

### Décision 481 (LI)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* avec satisfaction des renseignements fournis dans le rapport sur l'examen des activités de coopération de la CNUCED (TD/B/WP/172 et Add.1 et 2), et *prie* le secrétariat d'améliorer encore la présentation de l'information relative à la répartition des contributions de fonds d'affectation spéciale entre les différentes régions et les différents domaines thématiques;

2. *Prend note* des renseignements fournis par le secrétariat sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération technique adoptée à sa cinquantième session, en octobre 2003 [décision 478 (L)];

3. *Remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, et les *invite* à continuer de contribuer de façon que la CNUCED puisse répondre aux demandes croissantes d'activités de coopération technique;

4. *Considère* nécessaire d'assurer une répartition plus équitable des ressources entre les régions en développement pour ce qui est de l'ensemble des activités de coopération technique;

5. Nonobstant quelques récentes améliorations apportées à l'exécution des activités de coopération technique en faveur des PMA, qui répondent au paragraphe 5 de l'annexe à la décision 478 (L), *prie* instamment les donateurs et le secrétariat de poursuivre leurs efforts, en s'inspirant des conclusions pertinentes des travaux de la Conférence à sa onzième session;

6. *Réaffirme l'importance* de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de coopération technique en vue de renforcer l'exécution de services de coopération technique de la CNUCED, conformément à la décision 478 (L) et au Consensus de São Paulo;

7. *Prend note* des conclusions et recommandations du secrétariat présentées dans le document TD/B/WP/172;

8. *Prie* le secrétariat, en coopération avec les donateurs et les bénéficiaires, de continuer de faire connaître le contenu de la stratégie de coopération technique, ainsi que de diffuser des informations relatives aux activités et instruments opérationnels de la CNUCED;

9. *Prie* le secrétariat d'examiner les éventuelles incidences de la onzième session de la Conférence sur la nouvelle stratégie de coopération technique;

10. *Prend note* de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que les partenaires de développement, y compris le secteur privé et la société civile, dans plusieurs domaines de coopération technique de la CNUCED, et *prie* le secrétariat de poursuivre ses efforts à cet égard, conformément au paragraphe 11 du Consensus de São Paulo.

961<sup>e</sup> séance plénière  
14 octobre 2004

## **D. Autres décisions du Conseil**

### **Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine**

1. À sa 961<sup>e</sup> séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur ce point (TD/B/51/5).

### **Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur sa participation à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce**

2. À la même séance, le Conseil a pris note du rapport du Président du Conseil. (Pour les déclarations relatives à ce point, voir le volume II du présent rapport.)

### **Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

3. À sa 957<sup>e</sup> séance plénière, le 6 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/51/2 et Corr.1) et des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a été décidé qu'il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante et unième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

### **Rapport sur les multipartenariats lancés à la onzième session de la Conférence**

4. À sa 961<sup>e</sup> séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur ce point (TD/B/51/CRP.3).

### **Rencontre avec la société civile, conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo**

5. À sa 962<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a pris note du résumé des discussions établi par le Président (TD/B/51/L.3).

### **Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-troisième session, 13-17 septembre 2004**

6. À la même séance, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-troisième session (TD/B/WP.176) et a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail concernant l'« Examen du programme de travail de

la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005, à la lumière des résultats de la onzième session de la Conférence », la « Suite donnée à l'évaluation du programme de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement » et le « Plan d'évaluation ».

**Développement progressif du droit commercial international :  
trente-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**

7. À sa 962<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa trente-septième session, tenue à New York du 14 au 25 juin 2004 (A/59/17).

**Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international  
CNUCED/OMC sur sa trente-septième session (Genève, 26-30 avril 2004)**

8. À sa 961<sup>e</sup> séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-septième session (ITC/AG(XXXVII)/200).

**Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément  
au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre  
de cours de formation par le secrétariat en 2003-2004 et à l'incidence de ces cours**

9. À sa 961<sup>e</sup> séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a pris note du rapport du Président sur ce point. (Pour les déclarations prononcées à ce sujet, voir le volume II du présent rapport.)

## **II. Résumé des débats du Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour**

### **A. Débat de haut niveau : suite donnée à la onzième session de la Conférence : faits nouveaux concernant les relations économiques internationales**

#### **Résumé du Président<sup>1</sup>**

1. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a présenté les notes d'information établies par le secrétariat (TD/404 et TD/B/51/6) et a dressé un tableau complet des différentes étapes de l'évolution du rôle du Sud dans l'économie mondiale et le commerce international, des opportunités et des défis que présentait la nouvelle géographie des relations commerciales internationales pour les pays en développement ainsi que des stratégies et politiques destinées à renforcer les échanges et la coopération et l'intégration économiques Sud-Sud.

<sup>1</sup> Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur décision prise par le Conseil à sa 963<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture).

### **Tendances et implications**

2. La tendance à une nouvelle géographie du commerce international était un phénomène dont il fallait se féliciter, qui avait fait naître l'optimisme quant à la place des pays en développement dans le commerce international. La tendance à long terme était clairement à un accroissement de la part de ces pays dans le commerce mondial et les flux d'investissements et, dans ce processus, à une poursuite de l'augmentation de la part des échanges et des investissements Sud-Sud. Cette nouvelle géographie du commerce était façonnée par trois déterminants et tendances interdépendants : le rôle et l'importance croissants des pays en développement, et par conséquent de leur développement, qui alimentaient les échanges et la croissance; les échanges et la coopération économiques Sud-Sud, qui avaient atteint une masse critique et qui se développaient à un rythme soutenu; et l'évolution de l'interdépendance et des conditions d'engagement Nord-Sud, ainsi que des relations économiques du Sud avec les pays en transition.

3. Toutefois, il restait nécessaire de faire preuve de prudence lorsqu'on utilisait le concept de nouvelle géographie du commerce de façon à éviter les attentes irréalistes quant à l'ampleur et à l'impact de cette réorientation. Si les tendances recensées dans les rapports du secrétariat contribuaient effectivement à identifier un chemin critique pour les pays et les régions en développement, il ne fallait toutefois pas oublier que de nombreux pays en développement, en particulier des pays africains et des PMA, ne contribuaient guère à cette tendance positive et que certains perdaient même des parts de marché. La pauvreté et la marginalisation persistaient, en particulier en dehors des pôles de croissance.

4. On pouvait donc dire que le moment n'était pas encore venu de revoir la description du commerce international. Les disparités qui existaient au Sud devaient être prises en compte dans les analyses futures aussi bien pour les opportunités qu'elles offraient que pour les défis qu'elles présentaient. Des efforts systémiques, y compris par les pays développés et les pays en développement qui étaient à la pointe du dynamisme du Sud en matière de commerce et d'investissement, étaient nécessaires pour répéter dans les pays en retard, en particulier les pays d'Afrique, les PMA et les petits États insulaires en développement, les expériences réussies. Les préoccupations particulières des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit méritaient une attention particulière. Il fallait élaborer des stratégies afin que le dynamisme manifeste dans plusieurs pays du Sud soit durable et ait un effet multiplicateur positif sur l'ensemble des pays en développement.

### **Commerce Sud-Sud dans le contexte de la nouvelle géographie du commerce**

5. La croissance des échanges Sud-Sud avait été tirée, en particulier, par l'Asie de l'Est – d'abord par les pays de l'ANASE et, plus récemment, par la Chine dont l'économie intérieure en très forte croissance attirait des importations de pays en développement comme de pays développés. Le niveau très élevé de la demande de la Chine se traduisait également par une hausse des prix de nombreux produits de base et offrait à d'autres pays en développement d'importantes nouvelles possibilités d'exportation. Les deux tiers du commerce Sud-Sud intervenaient en Asie : dans le reste du monde – en Amérique latine ou en Afrique – il avait été plus difficile de faire évoluer les échanges Nord-Sud, plus « traditionnels ».

6. L'intégration régionale ne s'en était pas moins accélérée dans ces régions également. Par exemple, en Amérique latine, où il existait depuis longtemps une coopération régionale et sous-régionale fructueuse, les mécanismes d'intégration économique se développaient d'une façon compatible avec le principe de « régionalisme ouvert ». Les résultats étaient encourageants, et les relations commerciales régionales et sous-régionales couvraient à l'heure actuelle une partie significative des exportations de produits manufacturés. L'Afrique cherchait à mettre en place des mécanismes d'intégration, tels que des marchés communs internes, tout particulièrement adaptés à un approfondissement du commerce régional et sous régional Sud-Sud.

### **Options pour un développement des relations commerciales Sud-Sud**

7. Le véritable défi pour les pays en développement était d'identifier et d'étudier des propositions de coopération qui se prêtaient davantage à une mise en œuvre. C'était à chaque pays en développement qu'il incombait au premier chef d'accroître ses échanges et ses investissements avec d'autres pays du Sud. Les pays en développement devaient adopter et appliquer la meilleure combinaison possible de politiques pour encourager une croissance axée sur les exportations, attirer durablement des investissements (intérieurs et étrangers) et encourager leur intégration dans le système commercial international. Concernant la politique commerciale, il leur fallait trouver un juste équilibre, qui contribuerait à une libéralisation progressive et encadrée, c'est-à-dire qui encouragerait la compétitivité des entreprises intérieures sans pour autant porter atteinte au droit qu'avait tout gouvernement d'adopter des mesures de réglementation. Le rôle des petites entreprises était également important dans le cadre de la promotion du commerce et de la coopération Sud-Sud.

8. Plusieurs voies s'ouvraient aux pays en développement pour encourager le commerce Sud-Sud, telles que des mesures destinées à réduire les niveaux de protection aux frontières, par exemple en accordant des préférences commerciales à d'autres pays en développement, que ce soit unilatéralement ou dans le cadre d'accords négociés (tels que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement), en octroyant des préférences commerciales spécifiquement aux PMA, et en libéralisant le commerce régional dans le cadre d'accords commerciaux entre pays en développement ou entre pays développés et pays en développement.

9. Les accords commerciaux régionaux Sud-Sud avaient également offert aux gouvernements la possibilité de trouver des solutions aux défis juridiques, réglementaires et « extérieurs » qui se posaient dans le contexte multilatéral – par exemple, les normes de sécurité des produits et les normes sanitaires et autres obstacles non tarifaires, ainsi que les obstacles à la pénétration des marchés. Une autre voie avait été la libéralisation multilatérale, fondée sur le principe de la nation la plus favorisée, pour les produits présentant un intérêt mutuel dans le cadre des négociations de Doha en cours.

10. De plus, la coopération économique Sud-Sud devrait s'étendre aux flux d'investissements, tout en tenant compte du fait que la plupart des pays en développement n'étaient pas exportateurs de capitaux. Toutefois, étant donné que les investissements étrangers directs étaient rares et concernaient pour l'essentiel un

petit nombre de pays en développement, il fallait mettre au point des stratégies de développement fondées sur l'épargne et l'investissement intérieurs ou régionaux.

11. Une autre possibilité en matière de coopération Sud-Sud serait de parvenir à des complémentarités en harmonisant les législations et les réglementations nationales, y compris celles qui concernaient les entreprises et la politique de concurrence. Les pays en développement devraient également bénéficier des négociations multilatérales sur la facilitation du commerce menées dans le cadre du cycle de Doha, sous réserve qu'ils puissent obtenir les ressources nécessaires pour faire face aux coûts qui en résultaient.

12. Il était également nécessaire de renforcer la coopération interrégionale Sud-Sud et de créer ou de renforcer des partenariats stratégiques entre pays en développement. Les institutions internationales dans le domaine du commerce, du financement et du développement avaient un rôle important à jouer en tant que fournisseurs de ressources financières pour le développement, d'assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités. Elles pourraient adapter leur intervention de façon à appuyer la coopération Sud-Sud.

13. La hausse récente des prix du pétrole et la forte progression de la demande énergétique du Sud avaient contribué à accroître l'interdépendance des pays en développement. La gestion de cette interdépendance accrue impliquait une plus grande coopération entre pays en développement si l'on voulait assurer une croissance et un développement durables et de qualité dans les pays du Sud.

#### **Mesures complémentaires que devrait prendre le Nord pour promouvoir le commerce Sud-Sud**

14. Le commerce Sud-Sud devait être replacé dans le contexte de l'interdépendance croissante entre le Nord et le Sud et être soutenu par des mesures complémentaires de la part des pays partenaires développés. On a fait observer que les obstacles au commerce et certaines pratiques anticoncurrentielles ou faussant les échanges faisaient obstacle au commerce Sud-Sud. Certains participants ont considéré que les pays développés pouvaient mettre en œuvre de nombreuses mesures et actions pour soutenir le commerce Sud-Sud, renforcer le potentiel et la diversification de l'offre dans les pays en développement et accroître les flux d'investissement et le transfert de technologie vers ces pays.

15. Eu égard au poids grandissant du Sud en tant que source de croissance et de dynamisme pour l'économie mondiale et le commerce international, certains ont avancé l'idée qu'il était de l'intérêt bien compris du Nord de faire une plus large place aux intérêts des pays en développement en matière de commerce et de développement dans les politiques nationales comme au niveau de la coordination des politiques.

#### **Aide publique au développement**

16. Un fait positif récemment constaté était le redressement des flux d'aide publique au développement (APD). Au cours des deux ou trois dernières années, le volume global de l'APD avait augmenté, dans des proportions toutefois insuffisantes pour assurer la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les flux d'APD pouvaient contribuer au développement des capacités productives et améliorer la compétitivité, facilitant ainsi la répétition d'évolutions

positives dans des pays qui avaient accumulé des retards et favorisant leur intégration plus étroite dans le système commercial mondial.

### **Marge d'action**

17. Les textes adoptés à São Paulo proposaient une interprétation pragmatique et équilibrée de la notion de marge d'action pour la mise en œuvre de mesures différentes en fonction de l'expérience concrète de ce qui donnait ou non des résultats dans un pays donné. La diversification des stratégies nationales de développement était particulièrement importante pour permettre aux pays partant de situations et de niveaux de développement différents de faire face efficacement au défi d'une croissance et d'un développement économiques durables dans une économie mondiale en mutation rapide.

### **Responsabilité des entreprises**

18. Au fil des ans, les sociétés transnationales étaient devenues des acteurs clefs du système économique et commercial mondial, influant de ce fait sur le rythme et la qualité du processus de développement dans les pays en développement. Elles étaient par ailleurs les principales bénéficiaires de cette évolution. Nombre d'orateurs ont avancé l'idée que ces entreprises avaient de ce fait des obligations en matière de développement auxquelles elles devaient satisfaire, non pas seulement dans le cadre d'accords écrits, mais aussi dans un contexte social et humain plus large. Il existait des exemples d'instruments volontaires allant dans ce sens, comme le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes mondiaux de Sullivan concernant la responsabilité sociale des entreprises. Ces instruments comportaient cependant certaines lacunes, qu'il y avait lieu de combler. Il était également important de veiller à ce que les normes et prescriptions du pays d'origine n'aient pas pour effet de dissuader les sociétés transnationales de s'implanter ou de s'approvisionner dans des pays en développement.

### **Problèmes de sécurité et commerce des pays en développement**

19. Le terrorisme avait renforcé les préoccupations en matière de sécurité, et certains orateurs ont exprimé la crainte que les mesures de sécurité puissent avoir des effets restrictifs sur la capacité des pays en développement de faire commerce de biens et de services.

### **Rôle de la CNUCED**

20. Les représentants ont reconnu l'importance et l'utilité concrète des travaux de fond de la CNUCED sur l'analyse et l'interprétation de la nouvelle géographie du commerce dans l'optique du développement. Les rapports de qualité établis par le secrétariat de la CNUCED sur ce point (TD/404 et TD/B/51/6) apportaient des analyses et des perspectives nouvelles et évoquaient des stratégies concrètes. Dans la suite de ses travaux de recherche et d'analyse en ce domaine, la CNUCED a été invitée à adopter une vision désagrégée des différents niveaux de performance des pays en développement et à étudier plus en détail les approches stratégiques destinées à renforcer le commerce Sud-Sud dans le contexte général de la nouvelle géographie du commerce. Un point à éclaircir serait de déterminer si les évolutions en cours laissaient présager un changement décisif ou qualitatif de la situation

économique du Sud. La participation des pays en développement dans de nouveaux secteurs dynamiques devrait être prise en compte dans ces travaux.

21. Il a été proposé que la CNUCED étudie les effets du nombre croissant d'accords de libre-échange comportant des dispositions relatives à l'investissement et examine l'incidence de la multiplication de ces accords sur les flux d'investissement du Nord vers le Sud. En outre, la CNUCED, en tant que point de convergence pour les questions de développement, de commerce et d'investissement au sein du système des Nations Unies, devrait contribuer au renforcement de la confiance entre pays développés et pays en développement et jouer un rôle complémentaire, en particulier par l'assistance technique, spécialement dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Dans ces travaux, la CNUCED devait collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales compétentes, y compris les commissions régionales de l'ONU et les organisations du Sud.

### **Participants**

22. Le Conseil a examiné le point 2 de l'ordre du jour pendant le débat de haut niveau, le 5 octobre 2004. Le débat s'est déroulé sur trois sessions interactives et a été éclairé par les interventions de plusieurs hauts représentants et personnalités éminentes, à savoir : M. Arjuna Ranatunga, Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement (Sri Lanka), M. Ziyad Bahaa Eldin, Président de l'Office général de l'investissement (Égypte), M. Rodolfo Severino, Conseiller auprès du Président pour le commerce et le développement, Ministère des affaires étrangères (Philippines), M. Richard W. Behrend, Directeur de l'Office des affaires économiques et de développement, Bureau des affaires des organisations internationales, Département d'État (États-Unis d'Amérique), l'Ambassadeur Samuel Amehou (Bénin), l'Ambassadeur Carlo Trojan (Commission européenne), l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri (Inde), l'Ambassadeur Shotaro Oshima (Japon), l'Ambassadeur Gyan Chandra Acharya (Népal), l'Ambassadeur Péter Balás (Hongrie), l'Ambassadeur Ransford Smith (Jamaïque), l'Ambassadeur Joseph Ayalogu (Nigéria), l'Ambassadrice Elizabeth Astete (Pérou), M<sup>me</sup> Virginia Cram-Martos (Commission économique pour l'Europe) et M. Martin Khor (Third World Network).

## **B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale**

### **Résumé du Président<sup>2</sup>**

1. Le débat a porté sur les tendances actuelles et les perspectives de l'économie mondiale, en particulier la situation dans les pays en développement. Les délégations ont souligné les effets bénéfiques de la reprise actuelle pour le monde en développement dans son ensemble, par exemple à travers un accroissement de la demande de produits primaires, mais elles se sont également déclarées préoccupées par le fait que cette reprise avait été inégale et que la croissance du revenu par

---

<sup>2</sup> Figurant dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur décision prise par le Conseil à sa 963<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture).

habitant restait très faible dans les PMA et les pays d'Afrique subsaharienne, ce qui faisait douter de la capacité de ces pays d'atteindre les objectifs internationaux de développement.

2. Un certain nombre de pays en développement restaient également très vulnérables à l'évolution des prix des produits de base et pour ce qui était de l'accès aux marchés financiers internationaux. La récente amélioration de leur situation économique ne devait pas occulter le fait que nombre de problèmes structurels, tels que le chômage, une répartition inégale du revenu, la dette extérieure et de faibles niveaux d'investissement, restaient à résoudre dans beaucoup de pays.

3. De nombreuses délégations ont exprimé des doutes quant à la viabilité de l'actuel mode de croissance de l'économie mondiale, s'agissant en particulier de la dépendance de cette croissance à l'égard d'une poursuite de l'expansion aux États-Unis, mais les événements récents en Asie pourraient aider à corriger ce déséquilibre dans une certaine mesure. La hausse des prix du pétrole et les incertitudes concernant les taux de change incitaient également à rester prudent quant aux perspectives de croissance à court terme. Si l'envolée des prix du pétrole ne s'inversait pas rapidement, les pays en développement importateurs de pétrole, en particulier les pays les moins avancés, seraient confrontés à des difficultés supplémentaires et pourraient avoir besoin d'une assistance.

4. Si une interdépendance accrue pouvait être bénéfique pour l'économie mondiale, un ralentissement simultané aux États-Unis et en Asie, faute d'être contrebalancé par la croissance d'autres grands centres économiques, menacerait sérieusement la croissance mondiale. L'évolution récente du marché mondial du pétrole était un exemple des répercussions négatives que des décisions ou des événements dans un pays pouvaient avoir dans une économie mondiale extrêmement interdépendante. Il a également été avancé que les fluctuations des prix du pétrole, comme les fluctuations d'autres produits primaires, pouvaient avoir des incidences négatives sur les pays exportateurs eux-mêmes.

5. Les transformations économiques et sociales provoquées par la mondialisation continuaient de représenter un défi majeur pour nombre de pays en développement qui n'avaient pas toujours la capacité d'en maîtriser les conséquences. Beaucoup de ces pays continuaient de souffrir d'une multitude de problèmes, dont la pauvreté, le manque de ressources financières, un lourd endettement et, dans certains cas, une sortie nette de ressources. D'autres obstacles importants étaient la détérioration des termes de l'échange, des risques financiers croissants et un faible niveau de développement technologique.

6. Améliorer la gouvernance nationale était important pour remédier à cette situation, mais l'actuel ensemble de règles internationales pouvait réduire les options qui s'offraient aux pays en développement pour gérer effectivement les processus de libéralisation et d'intégration.

7. Une croissance soutenue dans toutes les régions du monde en développement était dans l'intérêt mutuel de tous les pays. À terme, la croissance économique et les débouchés commerciaux des pays plus avancés dépendaient également de l'expansion de la capacité industrielle et des marchés des pays plus pauvres. De nouvelles modalités d'action devaient être explorées au niveau international pour que les pays à faible revenu, en particulier en Afrique subsaharienne, et tous les groupes de leur population puissent tirer profit de l'expansion du commerce

international, d'une croissance plus rapide dans les pays développés et dans d'autres régions du monde en développement, et de la mondialisation d'une manière plus générale.

8. Des solutions multilatérales ainsi que des solutions de politique intérieure devaient être trouvées pour que l'environnement commercial contribue véritablement à un développement rapide. La communauté internationale devait renforcer encore la coordination des politiques de développement en vue de faciliter le financement du développement, d'intensifier l'appui technique et financier aux pays en développement, et d'améliorer l'environnement économique international pour que ces pays puissent entreprendre des réformes économiques efficaces en tenant compte de leurs réalités nationales.

9. Une approche globale des actuels défis en matière de développement devait être une approche à visage humain, respectueuse de la nécessité d'assurer au niveau national une marge d'action économique adéquate, et elle devait inclure une bonne gouvernance de la mondialisation, avec des structures participatives et transparentes de prise de décisions économiques internationales. Elle devrait viser à améliorer l'accès aux connaissances et à la technologie, à renforcer la responsabilité sociale des entreprises, y compris dans le cas des sociétés transnationales, et à garantir un financement adéquat et novateur du développement. Sur ce dernier point, de récentes nouvelles propositions d'allègement supplémentaire de la dette des pays en développement, en particulier des PMA et des pays africains, et la poursuite des efforts pour accroître la quantité et améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide étaient les bienvenus.

10. Une attitude de responsabilité partagée a été jugée essentielle non seulement en matière de coopération pour le développement et dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement humain, mais aussi dans la lutte contre la pauvreté, le terrorisme et la corruption. Dans un monde interdépendant, cela pouvait considérablement contribuer à la sécurité mondiale.

11. Un autre grand thème du débat a été « La cohérence des politiques, les stratégies de développement et l'intégration dans l'économie mondiale », enrichi par les travaux d'analyse présentés dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004* et par une réunion-débat avec des experts sur le thème des incidences des taux de change sur le commerce et les implications pour les systèmes commercial et financier internationaux.

12. De nombreuses délégations ont reconnu que, en l'absence d'une approche cohérente des relations économiques internationales, des flux sans restriction de capitaux pouvaient, par leur impact sur les taux de change, compromettre la compétitivité internationale des entreprises et de l'investissement productif dans les pays en développement, et donc avoir de profondes répercussions sur les perspectives commerciales et les perspectives de croissance de ces pays.

13. L'appel en faveur d'une amélioration de la cohérence systémique à l'appui du développement remontait à la création du système économique international d'après-guerre. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, tous les pays devaient encore plus tenir compte des incidences potentielles de leurs décisions sur les autres pays. Les puissances économiques avaient une responsabilité particulière à cet égard, étant donné que leurs politiques influençaient sur l'ensemble du système économique mondial et sur sa stabilité.

14. Pour les pays en développement, il était impératif de concevoir des politiques nationales qui améliorent le climat de l'investissement privé et la prise de risque pour les entreprises, mais ce n'était que dans un système économique international cohérent qu'une plus grande ouverture au commerce et aux flux financiers internationaux pouvait aider ces pays à instaurer un cercle vertueux de financement extérieur, d'investissements intérieurs et d'exportations.

15. Une plus grande cohérence entre les processus internationaux et les négociations internationales dans les domaines du commerce, de l'investissement, du financement et de la technologie, d'une part, et les différentes stratégies nationales de développement, d'autre part, pouvait aussi contribuer aux efforts déployés pour atteindre les objectifs internationaux de développement.

16. Il y avait de grands espoirs que les négociations visant à la conclusion du Programme de travail de Doha conduisent à l'instauration d'un système commercial multilatéral équitable, renforcent la coopération économique et commerciale internationale, et créent les conditions d'un développement soutenu, y compris des règles équitables pour le commerce des biens et services et un accès sans distorsions à tous les marchés. Les pays développés étaient invités à se confronter à la nécessité d'une réforme structurelle de leur économie et à abandonner tout protectionnisme.

17. Des facteurs macroéconomiques pouvaient influencer sur la compétitivité des entreprises dans les pays en développement. Tel était en particulier le cas des taux d'intérêt, facteur essentiel de l'investissement intérieur, et des taux de change, dont dépendaient beaucoup les résultats commerciaux. Quelques délégations ont indiqué dans ce contexte que même si quelques pays en développement plus avancés utilisaient leur marge d'action pour maintenir leur taux de change à des niveaux délibérément bas, une telle utilisation de la marge d'action ne pouvait être recommandée à tous les pays en développement, et en particulier pas aux PMA.

18. De fortes dépréciations monétaires, qui se produisaient généralement dans des situations de crise, pouvaient ne pas entraîner la hausse souhaitée de la compétitivité – coûts des entreprises nationales et pouvaient même déclencher des pressions en faveur de mesures protectionnistes et d'une dévaluation compétitive, avec tous les risques que cela comportait pour l'économie mondiale. D'où l'utilité de rechercher des solutions aux niveaux régional et global pour réduire l'instabilité monétaire.

19. Au cours de la séance informelle, les intervenants ont considéré que dans les pays en développement, l'impact de l'instabilité du taux de change réel était généralement beaucoup plus fort que dans les pays développés, et ils ont confirmé qu'il était difficile de faire face à l'instabilité des taux de change au niveau national. Il fallait aussi reconnaître que les effets d'une surévaluation dans le cadre d'accords d'intégration régionale pouvaient être particulièrement graves. Quelques réserves ont également été émises quant à la possibilité dans la plupart des régions du monde en développement de conclure des arrangements régionaux d'intégration monétaire, car cela nécessitait des ressources et la volonté d'utiliser de tels arrangements pour stabiliser au niveau régional les taux de change.

20. Quelques délégations ont estimé que la cohérence des politiques pour la gouvernance de la mondialisation en faveur du développement nécessitait également une plus large et plus forte participation des pays en développement aux processus de prise de décisions et d'établissement de normes concernant l'économie internationale.

21. La situation actuelle du marché du pétrole pouvait aussi être envisagée du point de vue de la cohérence, car elle pouvait appeler une plus étroite coopération entre producteurs et consommateurs pour stabiliser les prix, alors même qu'une telle coopération n'était guère appréciée en tant que possibilité de remédier à l'instabilité des prix d'autres produits de base. Il a été suggéré d'envisager le recours à des mécanismes internationaux pour parvenir à une plus grande stabilité des prix des produits de base.

22. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004* fournissait d'utiles données, analyses et idées sur les interactions entre les facteurs commerciaux, monétaires et financiers dont dépendaient les résultats commerciaux. Toutefois, ce rapport aussi bien que la réunion-débat laissaient ouverte la question de la nature d'une « meilleure architecture financière internationale », et comment y parvenir. La proposition d'un nouvel arrangement multilatéral relatif aux taux de change impliquait des bases conceptuelles solides, et pour un certain nombre de raisons il pourrait être difficile d'appliquer un tel arrangement. Il n'était pas non plus évident que cela constitue une nette amélioration par rapport aux régimes de change existants.

23. Une évaluation de la façon dont la disposition du GATT relative à la balance des paiements pouvait être utilisée pour remédier aux problèmes liés à l'instabilité des flux financiers pourrait être utile, bien que cette disposition soit assortie de strictes conditions qui en avaient rendu difficile l'utilisation par les pays en développement.

24. Il était à nouveau évident qu'une approche collective s'imposait pour promouvoir la cohérence entre les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux. Même si les principaux protagonistes pour les questions se rapportant à la cohérence des politiques internationales étaient l'OMC et les institutions de Bretton Woods, la CNUCED pouvait également contribuer au débat sur les moyens de parvenir à une plus grande cohérence grâce à sa position unique, déterminée par le mandat qu'elle avait de réaliser un traitement intégré des aspects économiques, commerciaux et sociaux du développement.

25. Cependant, la CNUCED devait non seulement examiner les stratégies qui avaient été fructueuses dans certaines régions du monde et à certaines périodes, mais aussi présenter différents scénarios possibles, y compris une éventuelle action concertée de la communauté internationale. Elle devait continuer d'approfondir son travail d'analyse et d'élargir ses programmes d'assistance technique pour aider les pays en développement à faire face aux enjeux complexes de la libéralisation du commerce et de la mondialisation.

## **C. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement**

### **Résumé du Président<sup>3</sup>**

1. Le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour en séance plénière le 8 octobre 2004. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a fait une déclaration liminaire et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a prononcé un discours introductif. La note d'information (TD/B/51/4) et le document de séance (TD/B/51/CRP.1) du secrétariat ont été présentés par la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

2. Trente-cinq déclarations ont été prononcées sur ce point de l'ordre du jour par les représentants du Brésil (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Commission européenne (au nom de la Communauté européenne), du Mexique (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe), du Pakistan (au nom du Groupe asiatique et de la Chine), du Nigéria (au nom du Groupe africain), du Bénin (au nom des PMA), de l'Égypte, de l'Inde, de la Chine, de la République islamique d'Iran, du Kenya, du Bangladesh, du Chili, des Philippines, de la Zambie, des États-Unis d'Amérique, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Japon, de la Fédération de Russie, de Maurice, de la Jamaïque, de Cuba, du Sénégal, de Sri Lanka, de la République de Corée, du Venezuela, de la Norvège, du Bélarus, du Canada, de la Suisse, de l'Éthiopie, du Soudan et de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

3. La plupart des participants ont fait l'éloge de la note du secrétariat, qui rendait compte de manière exhaustive des questions relatives au développement soulevées dans les négociations commerciales de l'après-Doha à la suite de la onzième session de la Conférence et de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1<sup>er</sup> août 2004 (« ensemble de résultats de juillet »). En outre, de l'avis de nombreux participants, les déclarations liminaires des représentants du secrétariat avaient abordé des questions importantes que le Conseil du commerce et du développement devait examiner. Par ailleurs, au cours de sa précédente session, le Conseil avait contribué à cerner les enseignements tirés de Cancún au titre de ce même point de l'ordre du jour, et à déterminer le rôle accordé au développement dans les négociations. De nombreux participants ont estimé aussi que les débats de la présente session consacrés au point 6 de l'ordre du jour renforceraient la confiance et le consensus, contribuant ainsi à faire progresser les négociations sur de nombreuses questions traitées dans l'ensemble de résultats de juillet. Le débat est résumé ci-après.

### **A. Progrès accomplis depuis Cancún : onzième session de la Conférence et adoption de l'ensemble de résultats de juillet à l'OMC**

4. Les négociateurs des questions commerciales pouvaient tirer un enseignement fondamental des événements de Cancún, de São Paulo et de Genève, à savoir que la

<sup>3</sup> Résumé incorporé au rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à une décision prise par le Conseil à la (963<sup>e</sup>) séance plénière de clôture.

question du développement comptait, et par conséquent, que les Accords de l'OMC devaient tenir compte des préoccupations des membres en matière de développement et de commerce pour que le cycle actuel de négociations commerciales multilatérales aboutisse. Ils avaient ainsi appris qu'ils devaient honorer la promesse que contenait la Déclaration de Doha dans le domaine du développement, non pas comme une conséquence de l'accès aux marchés et dans le cadre des négociations sur les règles, mais parallèlement en tant que question faisant partie intégrante des engagements de libéralisation. Même si les trois années qui s'étaient écoulées depuis Doha avaient été difficiles, les participants étaient d'avis que cet objectif était réaliste. Selon certains, même si les négociations de Doha ne pourraient se conclure avant la Sixième Conférence ministérielle prévue à Hong Kong en 2005, elles avaient de bonnes chances d'aboutir d'ici 2006.

5. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a souligné que la CNUCED s'efforçait de contribuer activement à la réalisation de la promesse dans le domaine du développement faite à Doha, grâce à ses activités d'assistance technique, à ses analyses et travaux de recherche et à la formation de consensus lors de ses délibérations intergouvernementales.

6. Le Directeur général de l'OMC partageait l'opinion du secrétariat de la CNUCED selon laquelle : « La Décision (du Conseil général de l'OMC) réaffirm(ait) avant tout la valeur du multilatéralisme, réinstaur(ait) la viabilité du programme de travail de Doha, reconfirm(ait) le caractère essentiel des questions de développement et engage(ait) à nouveau les membres de l'OMC à donner corps aux aspects relatifs au développement du programme de travail de Doha. Elle confirm(ait) à nouveau la place du traitement spécial et différencié en tant qu'élément à part entière des Accords de l'OMC. Elle contribu(ait) à réduire les incertitudes du système commercial multilatéral et apais(ait) les craintes protectionnistes. ». Le Directeur général a ajouté que cette décision constituait une excellente rampe de lancement pour les travaux futurs et pour la conclusion des négociations en temps voulu. L'intégration des pays en développement dans le système commercial était l'une des tâches les plus ardues qui attendait l'OMC. Le Directeur général a fait observer que beaucoup restait à faire et que les prochains mois seraient cruciaux.

7. Comme il avait été confirmé dans le Consensus de São Paulo, les pays étaient attachés au système commercial multilatéral et partageaient tous la responsabilité de le défendre et de le sauvegarder. En ce qui les concernait, les pays en développement ont souligné qu'ils avaient joué un rôle très constructif pour remettre le cycle de Doha sur la bonne voie et avaient démontré leur volonté de trouver un terrain d'entente pour préserver le système commercial multilatéral. De nombreux participants de pays en développement craignaient que les négociations soient infructueuses si des progrès concrets n'étaient pas accomplis pour tenir compte de leurs préoccupations en matière de développement et parvenir à des résultats équilibrés dans chaque domaine de négociation et entre les différents domaines.

8. L'accès aux marchés et l'assistance technique jouaient un rôle essentiel en vue d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'offre et leur compétitivité dans les secteurs traditionnels et nouveaux où ils possédaient un avantage comparatif et étaient complémentaires. De nombreux pays ont souligné que le système commercial multilatéral devrait accroître, et non pas entraver, l'aptitude des pays en

développement à adopter des politiques qui servaient les objectifs nationaux de développement.

9. Compte tenu de l'interdépendance croissante des pays dans une économie mondialisée, certains participants ont jugé important de concilier au mieux la marge d'action nationale et les disciplines et engagements internationaux. Tout en reconnaissant qu'il incombait à chaque gouvernement d'évaluer les avantages d'un système commercial multilatéral réglementé et prévisible et les engagements qui en découlaient d'une part, et les contraintes que celui-ci posait, d'autre part, un certain nombre de participants ont souligné la nécessité d'une cohérence globale.

#### **B. Les résultats de juillet : les principaux facteurs de progrès dans la question du développement**

10. Il a été admis que l'Accord de juillet marquait dans les négociations le début d'une nouvelle et difficile étape qui serait plus technique et plus délicate sur le plan politique. La dynamique des négociations que l'on avait retrouvée juste avant l'adoption des résultats de juillet devrait être préservée et entretenue afin de faire aboutir les négociations.

11. Il a été souligné que la principale difficulté à laquelle se heurtaient les membres de l'OMC dans la nouvelle phase de négociations était de répondre, dans le cadre de négociations sur le fond, à l'objectif, énoncé à Doha, de mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur du programme de travail. La prise en compte des questions de développement exigerait des efforts responsables et concertés de toutes les parties visant à aborder les dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans tous les domaines de négociation et à répondre aux questions et préoccupations liées à la mise en œuvre. Des solutions devaient aussi être trouvées aux problèmes particuliers des membres dans le domaine du commerce et du développement. Dans ce contexte, on a fait observer qu'il fallait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement en matière de développement, de ressources financières et de commerce, étant donné qu'il n'existait pas de stratégie de commerce et de développement unique et universelle.

12. On a jugé particulièrement important que le système commercial multilatéral soit sensible aux besoins particuliers des PMA. Tous les produits de ces pays avaient besoin de bénéficier d'une admission en franchise et hors contingents dans les pays développés et dans les autres pays ayant la possibilité d'accorder ce traitement préférentiel, comme il était préconisé dans divers accords internationaux et dispositions prévoyant des exemptions aux engagements de réduction des droits de douane et des subventions. En outre, un certain nombre de délégations ont évoqué la nécessité de répondre aux besoins particuliers de développement des petits pays, notamment des petits États insulaires en développement, dont l'économie demeurait très vulnérable aux chocs extérieurs, notamment aux catastrophes naturelles. En outre, les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit en matière de développement lié au commerce ont été mis en évidence.

13. L'agriculture jouait un rôle central dans les négociations et revêtait une importance particulière pour le développement et la réduction de la pauvreté. Une réforme et une libéralisation véritables du secteur de l'agriculture permettraient de mettre en place des règles du jeu uniformes et procureraient des avantages aux pays

en développement exportateurs. On a fait observer que les modalités des négociations devraient porter aussi sur un traitement spécial et différencié opérationnel et effectif et prendre en compte, dans les trois piliers, les impératifs particuliers de développement tels que la sécurité alimentaire et le développement rural, notamment au moyen des produits spéciaux et des mécanismes de sauvegarde spéciale. Certaines délégations ont considéré qu'une attention particulière devrait être accordée à la mise en place de mécanismes visant à remédier aux conséquences néfastes des termes de l'échange pour les pays importateurs nets de denrées alimentaires.

14. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'honorer l'engagement d'examiner de manière « ambitieuse, rapide et spécifique » les questions soulevées par l'initiative sectorielle sur le coton. Les préoccupations particulières des pays tributaires de produits de base dans le domaine du commerce et du développement devaient être prises en compte car ces pays continuaient d'être marginalisés dans le commerce international. Le rapport du Groupe de personnalités créé par la CNUCED à la demande de l'Assemblée générale a été évoqué.

15. Étant donné que les articles manufacturés représentaient 75 % des exportations des pays en développement, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles donnait la possibilité de mener une stratégie positive de négociation commerciale. On a souligné que pour aboutir à un résultat équilibré et axé sur le développement, il faudrait approfondir des aspects particuliers d'éléments contenus dans le cadre relatif à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, notamment la formule adoptée, les questions liées au traitement des droits de douane non consolidés, la flexibilité accordée aux pays en développement, la question de la participation à la composante tarifaire sectorielle et les préférences. Il a été jugé important de trouver la bonne formule.

16. Les participants se sont accordés à estimer que les problèmes d'ajustement des pays en développement victimes de l'effritement des préférences devaient être traités de manière satisfaisante.

17. Il était largement admis que les négociations sur les services pouvaient contribuer au développement. Il a été souligné que les résultats de juillet relançaient ces négociations en appelant les membres de l'OMC à soumettre leurs offres révisées d'ici mai 2005.

18. La facilitation du commerce pouvait certes favoriser les échanges, mais son coût était un motif de préoccupation. Il était donc louable que les résultats de juillet prévoient une nouvelle approche des négociations en liant les capacités financières, administratives et institutionnelles des pays en développement et le coût de la mise en œuvre à la fourniture de ressources financières et techniques suffisantes à ces pays ainsi qu'à l'étendue des engagements et au moment où ceux-ci seraient contractés.

### **C. Autres questions**

19. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance, pour le commerce et le développement, de la disparition totale et opportune du système de contingents dans le secteur des textiles et des vêtements d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les pays qui avaient imposé des restrictions ont fait part de leur engagement de respecter la date butoir prévue dans l'Accord sur les textiles et les vêtements pour l'élimination des

derniers quotas. Les difficultés d'ajustement des PMA moins compétitifs et des petits pays fortement tributaires des exportations de textiles et de vêtements ont été évoquées car ces pays devraient être perdants. À ce propos, le document de séance du secrétariat sur les incidences de l'expiration de cet accord le 31 décembre 2004 – dans le cadre de la contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement – a été salué par de nombreux participants.

20. L'importance des négociations sur les règles de l'OMC a été soulignée. En outre, la nécessité de restreindre les mesures unilatérales ayant un effet extraterritorial a également été évoquée. Les négociations sur le commerce et l'environnement devaient servir les intérêts des pays en développement en matière de développement, d'environnement et de commerce. S'agissant des ADPIC, l'attention a été appelée sur les incidences de l'expiration prochaine de la période transitoire de protection des brevets de produit dans certains domaines tels que le secteur pharmaceutique, ainsi que sur la nécessité de mettre en place un mécanisme juridiquement applicable et exploitable pour garantir l'accès aux médicaments.

21. On a aussi insisté sur l'importance d'accélérer l'adhésion à l'OMC de tous les pays en développement et pays en transition, en particulier les PMA, conformément aux lignes directrices du Conseil général de l'OMC sur l'accession des PMA, sans obstacle politique et en tenant compte de leur stade de développement. En outre, les préoccupations des nouveaux pays membres devaient être dûment prises en compte dans les négociations.

#### **D. Un système commercial international en expansion**

22. Le rôle des accords commerciaux régionaux dans le système commercial international s'est accru avec la multiplication, l'essor et le renforcement des accords Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud, qui sont devenus un élément moteur de la nouvelle géographie du commerce. Cette évolution montre combien il importe d'assurer une interaction bénéfique et une cohérence entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral, en particulier dans le cadre des négociations de fond sur l'accès aux marchés et l'élaboration des règles dans le cadre du programme de travail de Doha. Si d'aucuns se sont inquiétés des incidences internes sur le développement des accords Nord-Sud dits «OMC-plus», il a été noté que des engagements poussés de ce type pouvaient favoriser l'essor du commerce et des flux d'investissement. Par ailleurs, les résultats positifs des accords commerciaux régionaux Nord-Sud ont été évoqués. Des progrès considérables avaient été enregistrés dans les accords Sud-Sud. La décision historique, adoptée en juin 2004, de lancer un troisième cycle de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) devrait contribuer à accroître le commerce Sud-Sud au niveau interrégional.

#### **E. Rôle de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement**

23. La contribution constructive des activités de formation de consensus, d'analyse et de coopération technique de la CNUCED aux négociations commerciales multilatérales a été saluée par tous les participants. L'examen annuel, par le Conseil, des faits nouveaux se rapportant au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement a été jugé utile, en

particulier car il donnait à tous les gouvernements la possibilité de débattre de questions en dehors de négociations formelles. Il a été noté que la CNUCED avait la mission particulière de contribuer en général aux négociations commerciales internationales. Étant donné que la CNUCED et l'OMC entretenaient des relations synergiques, les deux organisations étaient encouragées à renforcer leur coopération afin d'aider les pays à tirer des « gains pour le développement » des accords commerciaux multilatéraux.

24. Un hommage a été rendu aux programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier dans les principaux domaines des négociations de Doha et dans le cadre des accords commerciaux régionaux, qui revêtaient une importance particulière pour les pays en développement et les pays en transition. Les pays en développement ont remercié les donateurs de soutenir les programmes d'assistance technique liée au commerce de la CNUCED et leur ont demandé d'accroître leur appui afin que celle-ci puisse répondre aux demandes et besoins croissants des pays en développement.

#### **D. Activités de coopération technique : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien<sup>4</sup>**

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant : « *Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien* » (TD/B/51/2).

2. Le **Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien** a présenté le rapport du secrétariat et a dit qu'un point relatif à l'assistance au peuple palestinien figurait à l'ordre du jour du Conseil depuis 20 ans, ce qui témoignait de la complexité du contexte politique dans lequel cette question économique était appréhendée. C'était pour la CNUCED un succès appréciable qu'un consensus ait été réalisé aux dixième et onzième sessions de la Conférence sur les travaux à effectuer dans ce domaine. Dans l'exécution de son mandat, le secrétariat avait combiné les trois grands aspects de l'activité de la CNUCED, à savoir recherche et analyse, assistance technique et formation de consensus intergouvernemental. Dans ses efforts pour intégrer la vision globale de la CNUCED dans ce programme spécifique de travail, il avait également tenu compte du caractère unique de la question. La CNUCED n'avait pas compétence pour traiter les aspects politiques, sécuritaires, humanitaires ou juridiques de la question de Palestine, mais c'était l'organisme des Nations Unies approprié pour en examiner les aspects qui avaient trait au développement.

3. Le rapport du secrétariat soulignait à quel point il était urgent de replacer les efforts de secours, de redressement et de développement dans un cadre cohérent répondant à une véritable vision et à un véritable programme de développement palestinien. L'économie palestinienne continuait de se caractériser par de profonds déséquilibres structurels et des distorsions dus à l'occupation, à l'isolement et au morcellement géographiques, à la guerre et aux faiblesses institutionnelles, ainsi qu'aux incertitudes entourant la mise en œuvre de la solution prévoyant deux États

---

<sup>4</sup> Il est rendu compte des débats sur ce point dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée.

envisagée dans la résolution 1397 du Conseil de sécurité et dans la Feuille de route de la communauté internationale. Tout processus politique devrait aller de pair avec une stratégie de développement économique, et même en l'absence de progrès politiques, l'économie palestinienne a fait la preuve de sa résilience et de sa capacité d'adaptation, ce qui devrait aider à définir les activités de développement à entreprendre maintenant et dans la période d'après-conflit.

4. Le message de la CNUCED en la matière avait bénéficié d'un écho croissant dans les instances palestiniennes et internationales et avait inspiré le programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien de ces dernières années, exécuté en étroite coopération avec la Palestine. La CNUCED s'était pleinement attachée à soutenir les efforts de développement palestiniens et à instaurer de nouveaux partenariats avec le secteur privé et des organisations internationales de développement. De plus en plus, les donateurs considéraient la CNUCED comme une institution de développement transparente, capable de fournir une assistance technique efficace au peuple palestinien.

5. À sa dixième session, la Conférence s'était félicitée de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et en avait demandé l'intensification. Le Consensus de São Paulo avait réaffirmé la nécessité de cette assistance au peuple palestinien et en avait demandé le renforcement au moyen de ressources adéquates. Compte tenu de la capacité institutionnelle limitée de l'Autorité palestinienne, ainsi que des institutions du secteur privé, et des conditions défavorables sur le terrain, le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien à la CNUCED jouait un rôle indispensable de liaison, de recherche et de cohésion politique à l'appui des activités réalisées par d'autres divisions de la CNUCED. Toutefois, les difficultés de financement s'aggravaient au point de compromettre l'efficacité et l'impact de l'assistance technique. La capacité du secrétariat d'aller de l'avant avec l'élaboration et l'exécution des activités d'assistance technique prévues était affaiblie par des limitations chroniques et l'imprévisibilité des ressources extrabudgétaires, ainsi que par la faiblesse des ressources en personnel. Le secrétariat ne serait pas en mesure d'accepter de nouvelles demandes de projet d'assistance technique de la part de l'Autorité palestinienne sans le poste supplémentaire d'administrateur qui avait été alloué au Groupe pour l'assistance au peuple palestinien en 2001. Permettre une participation palestinienne systématique aux réunions d'experts de la CNUCED était une autre priorité en matière de renforcement des capacités sur laquelle le secrétariat insisterait dans son programme de travail pour les années à venir.

6. Les ressources budgétaires ordinaires actuellement disponibles étaient suffisantes pour maintenir au secrétariat les connaissances spécialisées et la capacité d'analyse directive dans des domaines spécifiques, et pour fournir des services consultatifs occasionnels. Mais elles n'étaient pas suffisantes pour l'administration d'un programme d'assistance technique multisectorielle et plus intense, et pour permettre à des représentants sectoriels et experts palestiniens de participer pleinement aux réunions d'experts de la CNUCED. Pour remédier rapidement à cette situation, le secrétariat était disposé à donner suite aux discussions du Conseil en réalisant des efforts de mobilisation de ressources, en consultation avec les délégations intéressées et les autorités compétentes dans les capitales des pays donateurs.

7. Le représentant de la **Palestine** a dit que, si le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien du secrétariat était de dimension modeste, sa contribution à l'étude et à la compréhension de l'économie palestinienne et de l'impact de l'occupation israélienne en la matière était importante. Il était reconnaissant de toutes les formes d'assistance fournies par la CNUCED au peuple palestinien, et il a souligné la nécessité de se concentrer sur le renforcement des capacités et les politiques économiques du nouvel État palestinien. Il a instamment demandé au secrétariat et aux pays donateurs de fournir des ressources en tant que contribution positive à une paix inévitable et en tant que moyen de traduire en acte le Consensus de São Paulo.

8. Les Accords d'Oslo prévoyaient égalité, respect mutuel, partenariat dans la paix et développement économique. Toutefois, depuis leur adoption, une décennie d'occupation s'était écoulée, qui avait eu de graves répercussions sur tous les aspects de la vie du peuple palestinien. Les plus récents exemples de meurtres de Palestiniens et de destruction de maisons, de fermes et d'arbres fruitiers par Israël illustraient les pratiques d'une occupation qui sentait sa fin prochaine. Israël voudrait que l'État palestinien soit administré par des entreprises privées et des ONG ayant des relations favorables avec Israël, plutôt que par une Autorité palestinienne élue et légitime exerçant sa souveraineté, et le représentant tenait à mettre en garde la communauté internationale, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales contre cette illusion plutôt absurde.

9. La volonté tenace d'Israël de prendre des mesures unilatérales et d'ignorer l'Autorité palestinienne était une stratégie futile visant à diviser le territoire palestinien, géographiquement et politiquement, entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. La position palestinienne concernant un éventuel retrait israélien de la bande de Gaza était régie par deux considérations fondamentales, à savoir que la Cisjordanie et la bande de Gaza constituaient une seule et unique unité territoriale, et que tout retrait de la bande de Gaza devrait s'accompagner de mesures analogues en Cisjordanie, conformément à la Feuille de route et en pleine coopération avec l'Autorité palestinienne. Le représentant a demandé à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter leurs obligations juridiques, telles qu'énoncées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice, concernant les « conséquences juridiques de la construction d'un mur dans le territoire palestinien occupé ». Il était temps pour la communauté internationale de recourir à des mesures concrètes pour obliger Israël à respecter le droit international. Le représentant a demandé le boycottage des entreprises et des individus associés à la construction du mur, et l'interdiction des importations de produits provenant des colonies israéliennes, afin d'obliger Israël à prendre en considération les coûts de son occupation continue et de sa violation des résolutions de l'ONU.

10. La Feuille de route ne donnerait de résultats que si elle s'accompagnait d'une feuille de route économique montrant comment sortir de la dépendance à l'égard d'Israël et renforcer la confiance par des mesures visant à placer la partie palestinienne sur un pied d'égalité avec la partie israélienne. Toutefois, ces mesures mêmes ne seraient pas suffisantes si elles ne s'accompagnaient pas de la volonté politique d'Israël de faciliter la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et souverain, dans les frontières de juin 1967. Outre les graves conséquences pour l'économie palestinienne des politiques israéliennes en termes de

destructions matérielles et de stagnation économique, les ressources en capital humain palestinien avaient fortement diminué du fait des pertes en vies humaines et de l'exode continu des cerveaux avec l'émigration de nombreux individus hautement qualifiés à la recherche de possibilités d'emploi ailleurs.

11. Le capital humain était indispensable à la croissance équilibrée et au développement soutenu d'un pays, en particulier dans un contexte d'après-guerre. Le représentant a instamment demandé au secrétariat de la CNUCED d'en tenir compte dans la conception de son futur programme d'assistance au peuple palestinien et de mettre l'accent sur le potentiel inexploité du secteur palestinien des entreprises et sur sa capacité de participer activement au processus de reconstruction et de développement. Il s'est félicité des propositions du secrétariat concernant le redressement et le développement de l'économie palestinienne pour la période 2005-2006, y compris celle de renforcer le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, et il a instamment demandé aux donateurs d'aider la CNUCED dans ses efforts d'assistance à l'économie palestinienne.

12. En conclusion, le représentant a évoqué la stratégie palestinienne de reconstruction économique pour le renforcement d'une croissance dynamique, qui s'appuierait sur l'expérience acquise depuis 1994. La Palestine était déterminée à relever le défi que constituait la tâche monumentale de la reconstruction économique, et en particulier à surmonter les conséquences cumulées de la guerre et de l'occupation prolongée. Toutefois, ces efforts risquaient d'échouer si Israël ne faisait pas preuve de clairvoyance et ne se transformait pas de puissance occupante imposant sa loi par la force des armes en véritable partenaire de paix et de développement économique. La paix pouvait être obtenue, mais s'il suffisait d'une partie pour déclencher une guerre, il en fallait deux pour conclure la paix.

13. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a félicité le secrétariat de ses efforts infatigables. Il a instamment prié le secrétariat d'intensifier son action pour répondre aux besoins croissants imposés par la situation affligeante du peuple palestinien, et il a demandé aux membres du Conseil d'accroître leur appui au programme. Il s'est inquiété des incidences négatives sur l'économie palestinienne de la construction du mur de séparation. Les répercussions sur l'agriculture palestinienne en particulier étaient considérables, et les terres confisquées pour la construction du mur se situaient à l'est de la frontière de 1967 et figuraient parmi les terres agricoles les plus productives de Cisjordanie. La construction du mur pourrait entraîner jusqu'à 20 % de réduction de la capacité de production agricole.

14. L'un des rares signes encourageants était la cohésion sociale sans précédent manifestée par la société palestinienne, qui réussissait à employer davantage de travailleurs sur son marché intérieur qu'en 1999. La communauté internationale devait aider l'Autorité palestinienne à accroître les salaires et la productivité de la main-d'œuvre utilisée sur le marché intérieur et à soutenir la croissance économique. Les donateurs devaient également agir ensemble pour soutenir les efforts déployés par les Palestiniens pour élaborer leurs propres programmes et priorités de développement, même dans les conditions actuelles.

15. Bien que l'assistance technique de la CNUCED à la Palestine eût été élargie, les ressources requises manquaient encore pour de nombreuses activités proposées. Par exemple, le projet Empretec avait été interrompu faute de ressources. Cela mettait en lumière la nécessité d'une plus grande prévisibilité des ressources pour

l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Le manque de ressources pouvait gravement compromettre la capacité du secrétariat de répondre aux nouveaux besoins et imposait un surcroît de contraintes aux efforts renouvelés de développement réalisés par l'Autorité palestinienne.

16. En conclusion, le représentant a dit que les résultats du secrétariat attestaient la pertinence et l'impact de l'assistance de la CNUCED. Ces progrès concernant les activités de fond et les activités opérationnelles n'avaient été possibles que parce que des ressources adéquates avaient été fournies depuis 2001. Maintenir la dynamique imposerait de maintenir un niveau adéquat de ressources, comme affirmé dans le Consensus de São Paulo.

17. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a exprimé sa satisfaction du soutien continu apporté par la CNUCED au peuple palestinien. Il a souligné la grande inquiétude de son groupe devant la poursuite de la politique de bouclage et l'impact économique de l'occupation israélienne du territoire palestinien, en particulier la construction du mur de séparation dans le territoire occupé et les dommages et dégâts additionnels provoqués à l'agriculture palestinienne. Cela aggraverait encore la pauvreté et les faiblesses structurelles de l'économie, et accroîtrait donc la dépendance imposée du peuple palestinien à l'égard d'Israël.

18. La communauté des donateurs devait soutenir les efforts déployés par les Palestiniens pour déterminer leurs propres programmes et priorités de développement. Le représentant s'inquiétait toutefois vivement du manque de ressources, qui avait entraîné la suspension de l'un des projets en cours, ainsi que des difficultés à cet égard du Groupe pour l'assistance au peuple palestinien du secrétariat. Cela compromettrait la capacité du secrétariat d'appliquer effectivement les mandats fixés à São Paulo et à Bangkok quant à l'intensification de l'assistance au peuple palestinien. Le représentant a demandé aux membres du Conseil d'assurer un soutien extrabudgétaire plus prévisible et plus méthodique pour le financement des activités du secrétariat. Enfin, il a instamment demandé à la communauté internationale d'intensifier son soutien au peuple palestinien et d'œuvrer à l'instauration d'une paix durable sur la base de la légitimité internationale et de la solution prévoyant deux États.

19. Le représentant du **Nigéria**, parlant au nom du **Groupe africain**, a exprimé sa profonde satisfaction de l'appui continu apporté par la CNUCED au peuple palestinien et a loué le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien pour le travail accompli au cours des 20 dernières années. Le Groupe africain s'inquiétait vivement des effets de l'occupation sur le peuple palestinien et des graves conséquences négatives du conflit sur l'activité économique. Le représentant a appelé à une intensification de l'appui international au peuple palestinien, et il a souligné combien il était urgent de fournir les ressources nécessaires au programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

20. Il était essentiel de promouvoir une amélioration des conditions économiques, qui aiderait le peuple palestinien à se doter des institutions nécessaires pour relever les défis actuels et futurs. Le représentant a également souligné la nécessité d'instaurer la paix, objectif à la réalisation duquel l'ONU devait rester attachée. Enfin, il a exprimé sa solidarité avec le peuple palestinien, dont le courage et la fermeté face à des conditions d'occupation extrêmement difficiles forçaient l'admiration.

21. Le représentant d'**Israël** s'est interrogé sur la nécessité de consacrer un point spécifique de l'ordre du jour à l'économie palestinienne ou d'avoir un groupe spécial du secrétariat sur cette question. Quarante-cinq des 50 pays les moins avancés affichaient un PIB par habitant bien inférieur à celui de l'Autorité palestinienne, sans bénéficier pour autant d'un traitement spécial. Israël restait disposé à agir de concert avec les Palestiniens pour l'amélioration de leur économie, et soutenait le renforcement de l'économie et de l'infrastructure palestiniennes.

22. Le représentant s'est félicité des mesures proposées par le secrétariat pour le redressement et la reconstruction de l'économie palestinienne, et a affirmé qu'une vision réaliste de cet objectif était nécessaire. Toutefois, l'objectif ne pourrait être atteint aussi longtemps que la violence prévaudrait, et il était inconcevable de soutenir un développement économique dans une situation de violence continue. L'économie palestinienne ainsi que l'économie israélienne ne pourraient être revitalisées que lorsque les Palestiniens reviendraient sur la décision prise quatre années plus tôt de lancer une vague de violence contre Israël.

23. Le rapport du secrétariat était analytique et semblait méthodique; il avait été établi avec professionnalisme, et le représentant se félicitait de cet effort. Toutefois, à maintes reprises ce rapport renvoyait la responsabilité de la détérioration de la situation économique à Israël tout en ignorant la responsabilité de l'Autorité palestinienne en matière de mauvaise gestion économique, de monopoles, de corruption, de manque de transparence et d'absence d'environnement favorable et de planification claire pour l'économie. Le rapport ignorait le rôle d'Israël dans les améliorations observées pour 2003 et ses efforts constants pour préserver le tissu de la vie civile palestinienne, ainsi que la relative stabilité des prix grâce au régime commercial commun. En résumé, il traitait des résultats et non des causes. La cessation immédiate de la terreur palestinienne sous toutes ses formes entraînerait un processus de revitalisation de l'économie palestinienne.

24. Certains faits et chiffres cités dans le rapport, en particulier la description des conséquences de la construction de la clôture de sécurité par Israël, étaient considérablement exagérés. Le rapport ne mentionnait pas les 24 portes ouvertes le long de cette clôture pour permettre aux Palestiniens de cultiver librement leurs terres, ni les mesures prises par Israël pour modifier le tracé de la clôture afin de trouver un juste équilibre entre ses impératifs en matière de sécurité et le bien-être de la population palestinienne. Le rapport contenait également des chiffres erronés, incompatibles avec ceux publiés par le Bureau palestinien de statistique, concernant le niveau de dommage matériel et de pauvreté enduré par les Palestiniens.

25. Conformément à l'intention d'Israël de se désengager de Gaza et en prévision de ce retrait, un dialogue avait été ouvert avec la Banque mondiale et la communauté des donateurs sur les moyens de relever l'économie palestinienne. Il y avait certaines insinuations dans le rapport du secrétariat concernant l'avenir de l'Accord économique de Paris, qui avait été conclu après d'intenses négociations bilatérales et qui ne devrait être révisé ou modifié que par accord mutuel. Avant de commencer à réclamer des ressources extrabudgétaires, le secrétariat devrait demander à l'Autorité palestinienne un rapport sur les mesures détaillées qu'elle avait l'intention de prendre en matière de réformes sociales et économiques, conformément aux demandes internationales.

26. La représentante de l'**Égypte** a dit qu'elle aurait préféré axer sa déclaration sur les aspects positifs de l'assistance au peuple palestinien et sur l'évaluation de cette

assistance. Elle aurait aussi préféré au moins des circonstances neutres pour pouvoir se concentrer sur la façon de répondre aux besoins du peuple palestinien, qui subissait une occupation sanglante depuis plus de 50 ans. Toutefois, les événements sur le terrain et les pratiques des forces d'occupation israéliennes faisaient qu'il n'était pas possible d'aborder ces importantes questions. Les souffrances du peuple palestinien du fait des incursions israéliennes, en particulier au cours des quelques dernières semaines, renvoyaient non seulement à la destruction d'infrastructures et de ressources en eau, mais aussi à la mort d'individus et à la négation de leurs droits inaliénables. À l'Assemblée générale, le 24 septembre, le Ministre égyptien des affaires étrangères avait lancé un avertissement concernant les pratiques des forces d'occupation israéliennes, à savoir destruction de maisons et d'infrastructures, politique de bouclage, assassinats et punitions collectives.

27. Le rapport du secrétariat montrait bien l'impact économique de l'occupation et les souffrances que cela imposait au peuple palestinien. Le «mur de séparation» que le Gouvernement israélien faisait construire aboutirait à isoler 13 % des terres agricoles entre la ligne verte et le mur. D'après la Cour internationale de Justice, la construction de ce mur était illégale.

28. La communauté internationale devrait fournir une assistance répondant aux préoccupations et aux priorités du peuple palestinien, afin d'empêcher l'occupation d'atteindre son objectif. Le Conseil pouvait appuyer les efforts internationaux en fournissant des ressources adéquates au Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, comme demandé au paragraphe 35 du Consensus de São Paulo, ce qui était particulièrement important compte tenu du manque de ressources auquel le Groupe était actuellement confronté. Il devrait honorer ses obligations concernant ce programme, non seulement par de nouvelles ressources extrabudgétaires, mais aussi par la réaffectation de ressources provenant du budget ordinaire.

29. L'objectif ultime de toute assistance au peuple palestinien était la totale indépendance de celui-ci, et le résultat souhaité de l'assistance ne serait pas obtenu dans une atmosphère militaire et politique aussi négative. La représentante a demandé l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes, notamment les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité concernant le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés.

30. En conclusion, elle a proposé de renforcer la coopération entre l'Égypte et le secrétariat de la CNUCED, coopération qui avait récemment démarré dans le domaine du transport en transit entre la Palestine, l'Égypte et la Jordanie. Elle a salué le peuple palestinien pour sa détermination et son opiniâtreté et a affirmé que sa lutte déboucherait inévitablement sur l'indépendance nationale, dans la légitimité internationale.

31. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que, si les opinions pouvaient différer quant aux causes de la situation du peuple palestinien, nul ne pouvait nier les destructions qui s'étaient produites ces dernières années, dont les traces et les preuves étaient tout à fait visibles. L'approche du Gouvernement des États-Unis en la matière comportait trois volets. Premièrement, la paix était essentielle et tout progrès, que ce soit sur le front politique ou sur le front économique, passait par la paix. Cela exigeait de la part des Palestiniens des résultats effectifs en matière de sécurité et une Autorité palestinienne qui puisse réellement guider son peuple vers la paix. Deuxièmement, les progrès exigeaient un processus politique sérieux mettant en œuvre la Feuille de route pour la paix et

visant à concrétiser la solution prévoyant deux États. Enfin, la crise économique persistante appelait à un effort humanitaire continu, ainsi qu'à des efforts pour mettre en place des institutions palestiniennes fortes et responsables. Cela était encore plus nécessaire à la lumière des difficultés très réelles que poserait la revitalisation de l'économie palestinienne après le désengagement israélien de Gaza.

32. Les États-Unis se plaçaient au premier rang pour ce qui était des efforts de développement et des efforts humanitaires, et avaient apporté plus d'un milliard de dollars d'assistance à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien depuis 1993. Pour la seule année 2004, l'assistance des États-Unis au peuple palestinien s'était chiffrée à plus de 200 millions de dollars. Les États-Unis étaient de loin le plus gros donateur bilatéral en Cisjordanie et à Gaza. Toutefois, comme dans bien d'autres endroits dans le monde, l'argent seul ne pouvait tout faire. La bonne volonté de tous était nécessaire, de même que des partenaires travaillant ensemble de façon constructive pour répondre aux besoins palestiniens et aider à remettre la région sur la voie de la paix.

33. Le représentant de l'**Indonésie** a dit que l'intolérable état de guerre dans le territoire palestinien occupé pouvait avoir de graves conséquences pour la région, ainsi que des répercussions sur le monde en général. Les efforts déployés par la communauté internationale n'auraient pas les effets optimaux souhaités si la possibilité n'était pas donnée au peuple palestinien de reconstruire son économie dans un environnement pacifique. Il était extrêmement préoccupé par la construction du mur de séparation par Israël et par ses incidences négatives sur l'économie palestinienne.

34. Le représentant a jugé encourageant que la CNUCED ait constamment été associée au programme d'aide au développement en faveur du peuple palestinien. Le mandat sans ambiguïté fixé à São Paulo dans ce domaine devait être mis en œuvre dans les conditions d'une assistance plus ciblée, intégrée et approfondie à l'avenir, qui devrait être officiellement entérinée par le Conseil. Le représentant a jugé également nécessaire d'établir un lien entre les secours, y compris les secours d'urgence, et le développement. Toutefois, il a souligné l'importance de ressources plus prévisibles afin de répondre à la diversité des problèmes du peuple palestinien, et il a instamment demandé aux donateurs de poursuivre et d'accroître leur soutien pour permettre à la CNUCED de renforcer ses activités d'assistance au peuple palestinien.

35. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a loué la CNUCED pour son assistance au peuple palestinien au cours des 20 dernières années. Tous les indicateurs macroéconomiques en Palestine avaient reculé du fait de l'occupation. Les seuls chiffres à la hausse étaient ceux du chômage et des déficits. Il a souligné les vastes incidences négatives de la construction du mur de séparation. Il a demandé si la CNUCED avait l'intention de poursuivre son assistance aux Palestiniens de la même façon et dans les mêmes conditions qu'auparavant ou si des modifications seraient apportées à la structure de cette assistance en fonction de la situation récente imposée aux Palestiniens. Enfin, le représentant a demandé que, dans ses travaux futurs, la CNUCED analyse et évalue l'impact socioéconomique du mur de séparation du point de vue du développement palestinien.

36. Le représentant de la **Tunisie** a remercié la CNUCED de ses efforts d'assistance au peuple palestinien. Le rapport du secrétariat montrait clairement l'impact de l'occupation israélienne et de la politique de bouclage sur l'économie et

le peuple palestinien. À mesure que le PIB continuait de diminuer, avec de graves conséquences pour l'emploi, la pauvreté et les souffrances du peuple palestinien continuaient de s'aggraver; une telle dévastation économique était inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Les activités de la CNUCED avaient répondu aux besoins accrus du peuple palestinien, et la délégation tunisienne lançait donc un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle accroisse son appui à ce programme.

37. La représentante de **Cuba** s'est déclarée satisfaite du rapport et s'est félicitée des succès obtenus par le secrétariat, en dépit des difficiles conditions sur le terrain. Elle a souligné la totale solidarité du Gouvernement cubain avec la lutte du peuple palestinien. Cuba était convaincue du rôle que pouvait jouer la CNUCED en matière de développement économique, en particulier dans le cadre du programme d'assistance au peuple palestinien. La représentante a réitéré l'appel en faveur de l'assistance au peuple palestinien à travers l'octroi de ressources plus prévisibles et globales pour les activités de la CNUCED dans ce domaine.

38. Le représentant du **Maroc** a dit que le rapport du secrétariat montrait que l'économie palestinienne continuait de souffrir, avec de graves conséquences en termes de vulnérabilité de la population. Il était nécessaire de recentrer l'assistance pour répondre aux besoins urgents du peuple palestinien. L'économie dévastée par la guerre, les barrages routiers et autres pratiques des autorités d'occupation faisaient obstacle à la croissance et au développement économiques du peuple palestinien. Il n'était pas non plus possible d'ignorer les problèmes politiques et sociaux, qui étaient à la base des problèmes économiques. Le représentant a souligné la nécessité d'appliquer les dispositions du Consensus de São Paulo relatives au peuple palestinien, et il a demandé aux donateurs et à la communauté internationale de soutenir le peuple palestinien. Il a aussi réclamé la fin de l'occupation, car seule une paix juste et durable conduirait au bien-être de tous.

39. Le représentant de la **Jordanie** a souligné la nécessité de continuer de fournir une assistance technique au peuple palestinien, en particulier compte tenu de la récente recrudescence des pratiques des forces d'occupation, dont la confiscation de terres agricoles, la politique de bouclage et la destruction de moyens de subsistance. La Jordanie restait extrêmement préoccupée par la situation et avait toujours fait tout son possible pour contribuer à la paix dans la région.

40. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a exprimé sa satisfaction du travail réalisé par le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, en particulier compte tenu des très difficiles conditions locales. La guerre, la pauvreté et les souffrances de la population se renforçaient les unes les autres. L'assistance fournie par la communauté internationale était soumise aux destructions, et le peuple palestinien vivait dans des conditions précaires. Les efforts consentis par la communauté internationale ne donneraient pas les résultats souhaités si la situation ne changeait pas. Le représentant a évoqué les discussions du Conseil relatives à l'investissement dans la paix à Sri Lanka, et il a instamment demandé à la communauté internationale de s'engager en faveur de la paix et du retour dans son pays du peuple palestinien, afin qu'il puisse se reconstruire.

41. Le représentant de la **Fédération de Russie** a exprimé sa satisfaction du rapport du secrétariat, compte tenu en particulier de la complexité de la situation sur le terrain. Le travail accompli dans ce domaine était remarquable, et le rapport fournissait des renseignements très utiles sur la situation économique du peuple

palestinien. Il a souligné le souhait sincère de son pays que la CNUCED poursuive ses travaux dans ce domaine, qui constituaient une contribution aux efforts pour instaurer une paix durable dans la région.

42. Le représentant de la **Chine** a loué l'analyse détaillée, présentée dans le rapport du secrétariat, des défis auxquels était confronté le peuple palestinien. Les activités de coopération technique de la CNUCED étaient bien adaptées aux besoins spécifiques du peuple palestinien et aux efforts qu'il faisait pour élaborer des stratégies de développement économique. Dans l'ensemble, le représentant s'est déclaré satisfait du travail de la CNUCED, mais a exprimé son inquiétude quant au manque de ressources auquel était confronté le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien dans une période où l'économie palestinienne devait d'urgence être relevée. Il a émis l'espoir que la communauté internationale puisse fournir davantage de ressources à la CNUCED à cet égard. Il a également exprimé la profonde inquiétude de son pays concernant l'évolution de la situation sur le terrain et la nécessité d'un environnement favorable au développement par la paix. La CNUCED était la seule institution des Nations Unies qui fournissait une telle aide spécialisée au développement dans le cas du peuple palestinien, et son travail était sincèrement apprécié.

43. Le représentant du **Soudan** a exprimé sa satisfaction du travail approfondi réalisé par la CNUCED ainsi que du rapport sur l'assistance au peuple palestinien. La situation sur le terrain rendait les conditions plus complexes et la paix plus difficile à obtenir. Le représentant a demandé aux membres de la communauté internationale de tout faire pour aider le peuple palestinien à reconstruire ses infrastructures et son économie.

### **III. Questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

#### **A. Ouverture de la session**

1. La cinquante et unième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 4 octobre 2004 par M. Sha Zukang (Chine), Président du Conseil sortant.

#### **B. Élection du Bureau**

##### **(Point 1 a) de l'ordre du jour)**

2. À sa 956<sup>e</sup> séance plénière d'ouverture, le 4 octobre 2004, le Conseil a élu par acclamation M<sup>me</sup> Mary Whelan (Irlande) Présidente du Conseil à sa cinquante et unième session.

3. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les dix vice-présidents et le rapporteur composant, avec le président, le Bureau du Conseil à sa cinquante et unième session. Le Bureau était composé comme suit :

<i>Présidente :</i>	S. E. M <sup>me</sup> Mary Whelan	(Irlande)
<i>Vice-Présidents :</i>	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Luciano Barillaro	(Italie)
	S. E. M. Doru Romulus Costea	(Roumanie)
	S. E. M <sup>me</sup> Sarala M. Fernando	(Sri Lanka)
	M. Kiminori Iwama	(Japon)
	M <sup>me</sup> Melissa J. Kehoe	(États-Unis)
	M. Ernesto Martínez Gondra	(Argentine)
	S. E. M. Jorge Ivan Mora Godoy	(Cuba)
	S. E. M. Love Mtesa	(Zambie)
	M <sup>me</sup> Preeti Saran	(Inde)
<i>Rapporteur :</i>	M. Patrick Krappie	(Afrique du Sud)

4. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine ainsi que les présidents des comités de session seraient associés aux travaux du Bureau.

### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session**

#### **(Point 1 b) de l'ordre du jour**

5. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/51/1 (pour l'ordre du jour adopté, voir l'annexe I ci-après).

6. À la même séance, le Conseil a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet :

Comité de session I (point 4) : Progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010;

Comité de session II (point 5) : Développement économique en Afrique : questions relatives à la viabilité de la dette de l'Afrique.

7. Ont été élues membres du Bureau du Comité de session I :

Présidente : M<sup>me</sup> Mary Whelan (Irlande)

Vice-Présidente et Rapporteur : M<sup>me</sup> Preeti Saran (Inde).

8. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session II :

Président : M. Ousame Camara (Sénégal)

Vice-Président et Rapporteur : M. Stefano Lazzarotto (Suisse).

### **D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

#### **(Point 1 c) de l'ordre du jour**

9. À sa 963<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants ayant participé à la cinquante et unième session.

## **E. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Conseil**

### **(Point 1 d) de l'ordre du jour**

10. À la même séance, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations de la Présidente du Conseil. L'ordre du jour provisoire serait ainsi soumis en temps voulu au Conseil pour approbation lors d'une réunion directive.

## **F. Désignation pour 2005 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok**

### **(Point 11 a) de l'ordre du jour**

11. À sa 961<sup>e</sup> séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour la période allant d'octobre 2004 à octobre 2005, comme suit : M<sup>me</sup> Mary Whelan (Irlande); M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie); M. Sergei Aleinik (Biélorus); M<sup>me</sup> Naela Gabr (Égypte); M. Joseph Ayalogu (Nigéria); M. Charles Mutalemwa (République-Unie de Tanzanie); M<sup>me</sup> Clemencia Forero Ucros (Colombie); M. Guillermo Valles Galmes (Uruguay); M<sup>me</sup> Lilia Carrera (Panama); M. Ahmed M. Masoud Al-Riyami (Oman); M. Shaukat Umer (Pakistan); M. Zukang Sha (Chine); M<sup>me</sup> Barbara Rietbroek (Pays-Bas); M. Frederik Arthur (Norvège); M. Emmanuel Farcot (France).

## **G. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

### **(Point 11 c) de l'ordre du jour**

12. À sa 962<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a décidé d'autoriser Tradecraft Exchange (TX) – des informations sur cette organisation sont données dans le document TD/B/51/R.1 – à participer aux travaux de la CNUCED et de la classer dans la catégorie générale conformément aux dispositions du paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil.

## **H. Examen du calendrier des réunions**

### **(Point 11 d) de l'ordre du jour**

13. À sa 963<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2004 et le calendrier indicatif pour 2005 (TD/B/INF.202).

## **I. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 2005**

### **(Point 11 e) de l'ordre du jour**

14. À sa 963<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a élu les pays ci-après membres du Groupe de travail en 2005 : Afrique du Sud, Bangladesh,

Bulgarie, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Indonésie, Italie, Japon, Maroc, Pérou, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suisse et Venezuela.

## **J. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil**

### **(Point 11 f) de l'ordre du jour**

15. À la même séance, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante et unième session n'avaient pas d'incidences financières.

## **K. Adoption du rapport**

### **(Point 12 de l'ordre du jour)**

16. À sa 963<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2004, le Conseil a pris note des rapports du Comité de session I (TD/B/51/SC.1/L.1) et du Comité de session II (TD/B/51/SC.2/L.1 et Add.1), et a décidé de les incorporer au rapport final sur sa cinquante et unième session.

17. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa cinquante et unième session (TD/B/51/L.4 et Add.1 à 5), sous réserve des modifications que des délégations pourraient vouloir apporter au résumé de leurs déclarations. Il a en outre autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

## Annexe I

### **Ordre du jour de la cinquante et unième session du Conseil du commerce et du développement**

1. Questions de procédure :
  - a) Élection du Bureau.
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
  - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Conseil.
2. Débat de haut niveau : suite donnée à la onzième session de la Conférence : faits nouveaux concernant les relations économiques internationales.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : cohérence des politiques, stratégies de développement et intégration dans l'économie mondiale.
4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
5. Développement économique en Afrique : questions se rapportant à la viabilité de l'endettement de l'Afrique.
6. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.
7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social :
  - a) Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
  - b) Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur sa participation à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.
8. Coopération technique :
  - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante-troisième session).
  - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
  - c) Examen de la politique d'investissement de Sri Lanka.
9. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent :

- a) Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence.
  - b) Rencontres avec la société civile organisées conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo.
  - c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-troisième session, 13-17 septembre 2004.
10. Autres questions relatives au commerce et au développement :
- a) Développement progressif du droit commercial international : trente-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (14-25 juin 2004, New York).
  - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-septième session (Genève, 26-30 avril 2004).
11. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
- a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2003-2004 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2005.
  - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil.
  - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
  - d) Examen du calendrier des réunions.
  - e) Composition du Groupe de travail pour 2005.
  - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.
-